

---

## Violations du principe de la protection des sources d'information des journalistes en France

### Description

**1973. Le « Watergaffe »:** deux faux plombiers accompagnés de deux faux gardiens de la paix posent des micros dans les bureaux de l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* une affaire que l'état tentera de faire passer pour une farce de l'hebdomadaire. Sans suite.

**1985. L'affaire des «coutes de l'Alsace»** comme d'autres journalistes, avocats ou personnalités, Edwy Plenel, journaliste d'investigation au *Monde*, est mis sur écoute à la demande de l'Alsace. Vingt ans plus tard, en 2005, sept personnes seront condamnées par le tribunal correctionnel de Paris.

**2004. L'affaire Cofidis** soupçonnés de recel de violation du secret de l'instruction dans le cadre d'une enquête pour dopage dans le cyclisme, le magazine *Le Point* et le quotidien *L'Espresso* voient leurs locaux perquisitionnés, tout comme le domicile de cinq journalistes ; les ordinateurs sont confisqués. En 2012, la Cour européenne des droits de l'homme jugera ces mesures disproportionnées au regard du maintien de la liberté de la presse et condamnera la France au remboursement des frais de procédure.

**2010. L'affaire des fadettes** alors que la loi relative à la protection du secret des sources des journalistes a été promulguée en janvier, le service de renseignement intérieur (DCRI) récupère, auprès de l'opérateur Orange, les factures du téléphone portable de Gérard Davet, journaliste au *Monde*, à la suite de la publication d'un article comportant des révélations obtenues par la police dans le cadre de l'affaire Bettencourt. Seront également concernés Fabrice Arfi et Fabrice Lhomme, journalistes à Mediapart, ainsi qu'Isabelle Prévost-Desprez, juge d'instruction. *Le Monde* portera l'affaire en justice en 2011 ; le directeur de la DCRI de l'époque, Bernard Squarcini, sera condamné à 8 000 euros d'amende.

**2023. « La plus longue garde à vue »:** 39 heures de privation de liberté à l'encontre d'Ariane Lavrilleux, ainsi que la perquisition de son domicile. La journaliste de *Disclose* est sous le coup d'une enquête judiciaire depuis 2022 pour avoir publié des informations classées secret défense au sujet de la coopération militaire entre la France et l'Égypte. Cette atteinte au principe du secret des sources est dénoncée par une quarantaine de sociétés de journalistes.

Sources :

- Affaire Woerth-Bettencourt, fr.wikipedia.org.
- AP, « Affaire Cofidis : la France condamnée », lefigaro.fr, 28 juin 2012.
- Bouchez Yann, « La presse en liberté surveillée », *M Le Magazine du Monde*, 30 septembre 2023.

Categorie

1. Droit

**date créée**

6 décembre 2023

**Auteur**

française